

Objet : utilisation de photos de votre enfant par le collège.

Dans le cadre de différents projets pédagogiques, l'équipe éducative peut être amenée à utiliser des photos des élèves du collège parmi lesquelles il y a votre enfant.

Celles-ci sont prises dans le cadre de différentes activités pédagogiques menées au collège (travaux disciplinaires, clubs, ateliers, UNSS, sorties et séjours pédagogiques...).

Ces photos ont pour but de :

- rendre compte de la vie du collège aux élèves et aux parents.
- Présenter les différentes actions menées au sein du collège.

La loi (article 9 du code civil) nous fait obligation d'avoir votre autorisation pour leur diffusion dans la presse, sur le site Internet du collège et dans la correspondance avec des établissements scolaires partenaires.

En conséquence, aucune photo d'élève ne peut être publiée sans une autorisation des deux parents (ou tuteurs) responsables.

Autorisation parentale de diffusion de photographies d'élèves sur Internet en respect de l'article 9 du code civil

Nous, soussignés

Madame (nom, prénom)et Monsieur (nom, prénom).....

autorisons

n'autorisons pas

le collège Paul Emile Victor à prendre et à utiliser à titre gratuit des photographies

Nom, prénom de l'élève de notre enfant

Elève de la classe de au collège Paul Emile Victor

pour illustrer ses séquences pédagogiques durant l'année scolaire en cours dans le cadre suivant :

- Publication par l'Académie de Bordeaux ou le collège de brochures consacrées à l'éducation.
- Support multimédia, presse régionale, presse nationale.
- Site Web de l'Académie de Bordeaux ou du collège.

Nous avons bien noté que nous disposons d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre enfant (article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978)

Date :

Date :

Signature de la mère
ou de la représentante légale

Signature du père
ou du représentant légal